

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt

Le 9 octobre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 1^{er} octobre 2020 par courrier électronique

Étaient présents : *Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Charles-Denis LEVY-SOUSSAN, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Christelle THIEBAULT.*

Absents excusés : *Jean-Jacques SEUTIN pouvoir à Frédérique ANGELETTI, Amandine HEBREARD pouvoir à Nadia PELLEGRIN*

Madame Nadia PELLEGRIN a été désignée comme secrétaire de séance

1. Désignation d'un correspondant défense

Madame le Maire expose que, créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de Correspondant Défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du Correspondant Défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de Défense.

Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le Ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé. Un nouvel élan est donné à la mission d'information et d'animation des délégués militaires départementaux (DMD), qui sont les points uniques de contact des Correspondants Défense au niveau local. Les Correspondants Défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de Défense et un rôle pédagogique envers les jeunes générations, en particulier sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Ils s'expriment aussi sur l'actualité défense, le parcours citoyen. Ils doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité Défense (expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la Défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la Défense).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, est élu à l'unanimité, Correspondant Défense pour la Commune de Vaugines : • M. Serge NARDIN

2. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en remplacement d'un agent de maîtrise principal

Madame le Maire expose que monsieur Jean Pierre ALAMELLE, agent de maîtrise principal a récemment fait valoir ses droits à la retraite.

Il y a lieu de pourvoir à son remplacement, c'est pourquoi il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C).

Le poste d'agent de maîtrise principal sera supprimé après la saisine du Comité Technique placé près du centre de gestion du Vaucluse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Modifie le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence.

3. Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de la répartition du produit des amendes de police – parking les Trailles

Madame le maire rappelle la délibération n°28/2020 concernant la demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour l'aménagement du parking les Trailles. Le conseil départemental nous a informé que ces travaux sont éligibles à la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter le concours financier du Département de Vaucluse dans la cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police, à hauteur de 20 982.50 € soit 70 % des travaux. *L'enveloppe de 20 982,50 € sera sollicitée au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour des projets futurs.*

Entendu l'exposé de madame le maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Décide de solliciter le concours financier du Département de Vaucluse dans la cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2020 pour l'aménagement du parking les Trailles*
- *Approuve le plan de financement de cette opération :*

Coût prévisionnel de l'opération HT :	
Aménagement du Parking les Trailles	29 975,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE	
AMENDES DE POLICE 2020	20 982,50 €
TOTAL	20 982,50 €
Autofinancement de la Commune	8 992,50 €

4. Participation financière 2020 LMVA pour travaux d'investissement

Madame le maire expose au conseil municipal,

Dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'article L. 5214-16 alinéa V du Code général des collectivités territoriales, prévoit la disposition suivante : « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune bénéficiaire du fonds de concours.* »

En vue de mettre en œuvre des objectifs communs en matière d'aménagement du territoire et de qualité de vie, Luberon Monts de Vaucluse, habilité par délibération n°2020-69 en date du 23 juillet 2020, met à la disposition de la Commune de Vaugines une dotation annuelle de **15 474 €** et nous demande de préciser la destination de ce fonds.

Madame le maire donne lecture de la convention fixant les modalités et conditions de versement de ce fond.

Sur la proposition de madame le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la répartition suivante :

Désignation des opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	Subvention de LMV 2020
Fonds de concours d'investissement			
<i>Achat d'un camion pour les services techniques</i>	22 290,00 € HT	50%	11 145,00 €
<i>Rampe PMR aire de jeux</i>	6 060,00 € HT	50%	3 030,00 €
<i>Défibrillateur</i>	1 994,00 € HT	50%	997,00 €
<i>Ordinateur élus</i>	695,00 € HT	36,92%	256.60 €
TOTAL	31 039,00 € HT		15 474,00 €

5. Délégation du conseil municipal au maire pour les demandes de subventions auprès de l'Etat ou d'autres

Madame le Maire rappelle la délibération n°19/2020 du 3 juillet concernant les délégations du conseil municipal au maire.

Dans un souci de déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales dans les délais impartis elle demande au conseil municipal de lui confier cette nouvelle délégation dans la limite de 150 000 €

Entendu l'exposé de madame le maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat,

- Décide de confier à Madame le Maire la délégation suivante :

Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans la limite de 150 000 € l'attribution des subventions

6. colis de Noël aux séniors

Madame le Maire propose au conseil municipal dans un souci de préserver le lien social avec nos aînées de continuer à distribuer des colis de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus pour un montant de 25 €

Le nombre de personnes âgées de 70 ans et plus qui peuvent prétendre aux colis de Noël cette année est de :

- 20 couples
- 60 personnes seules

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de distribuer des colis de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus soit 80 colis de Noël
- Fixe le montant du colis à 25 euros

7. Décisions modificatives au BP 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020

en section d'investissement :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2138	ONA	Autres constructions	2 820,00
21	2182	ONA	Matériel de transport	33 948,00
21	2138	ONA	Autres constructions	5 300,00
21	21318	10004	Autres bâtiments publics	-4 530,00
21	2135	10004	Installations générales, agencements, aménage...	4 500,00
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-15 867,29
21	2128	ONA	Autres agencements et aménagements de terrain...	-9 600,00
21	21312	10001	Bâtiments scolaires	-2 500,00
21	2152	10002	Installations de voirie	8 280,00
				22 350,71

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2031	ONA	Frais d'études	2 820,00
10	10226	ONA	Taxe d'aménagement	2 365,91
13	1323	ONA	Départements	-4 309,20
13	13251	ONA	GFP de rattachement	15 474,00
024	024	ONA	Produits des cessions d'immobilisations (rece...	6 000,00
				22 350,71

En section de fonctionnement :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	611	Contrats de prestations de services	550,00
011	615231	Voiries	5 700,00
011	6168	Autres	10 000,00
012	6488	Autres charges	8 000,00
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations...	13 665,24
65	65888	Autres	5 000,00
			Total : 42 915,24

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
77	7788	Produits exceptionnels divers	4 110,69
77	7713	Libéralités reçues	1 504,90
74	74835	État - compensation au titre des exonérations...	13 866,00
74	74834	État - compensation au titre des exonérations...	2 092,00
73	7388	Autres taxes diverses	1 228,00
73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou ...	51 692,65
73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	121,00
70	70878	Par d'autres redevables	-37 700,00
77	775	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00
			42 915,24

8. Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération LMV

Considérant que la Communauté d'agglomération n'est actuellement pas compétente en matière de « plan local d'urbanisme » ;

Considérant que la loi 2014-366 prévoit dans son article 136, la possibilité de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la communauté d'agglomération, si, entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020, au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population s'opposent à ce transfert automatique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Les membres du conseil municipal décident

- **De s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de plan local de l'urbanisme à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, conformément aux conditions prévues par la loi 2014-366 ;**

9. Opération d'Aménagement et de Programmation chemin de Magnan

La commune de Vaugines dispose d'un terrain chemin de Magnan en zone 1AU dans le PLU concerné par une opération d'aménagement et de programmation.

La commune ne souhaitant pas porter en régie l'aménagement de ce terrain, elle souhaite réaliser une cession de ce terrain en incluant des prescriptions particulières.

L'orientation d'aménagement et de programmation concerne outre la parcelle communale B 1492 pour 2812 m², la parcelle B 1070 de 1950 m² appartenant à un propriétaire privé.

Plusieurs aménageurs ont été contactés, la proposition de MAP- IMMOBILIER a été retenue pour le prix de 90 000 € dans le cadre de la réalisation du programme envisagé, à savoir : la réalisation de logements prévoyant la création de 4 villas T3 évolutives, 3 ou 4 logements T2 en VEFA et 5 terrains à bâtir.

Cette proposition foncière globale est établie sur la base d'une cession des villas « évolutives » aux habitants de Vaugines, à un prix de 225 000 euros (valeur janvier 2020) dans une version « prête à peindre ».

Ce prix inclut l'assiette foncière du parking situé au nord-ouest de l'OAP, représentant 560 m² et son aménagement.

Ce prix sera conforté après bornage contradictoire de la propriété par un géomètre. Les frais de bornage seront pris en charge par MAP-IMMOBILIER.

Un cahier des charges sera établi sur le projet architectural.

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'accepter l'offre foncière de MAP-IMMOBILIER.

Après avoir pris connaissance des détails de l'offre foncière et du projet d'aménagement établi par l'architecte, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise madame le maire à signer une promesse de vente pour 90 000 € de la parcelle B 1492 d'une surface de 2812 m² pour la réalisation de l'opération foncière présentée.

10. Décisions prises par délégation du conseil municipal au maire:

Droit de préemption Selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, madame le maire doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante.

En conséquence, elle informe les conseillers municipaux qu'elle n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de ventes concernant :

Un terrain jas de Vaunières
Une remise rue des Grottes
Une maison rue des Grottes
Une maison chemin des Banquets
L'hostellerie du Luberon

Questions diverses :

Compte rendu de la visioconférence sur le thème : « Territoires en transition »

M. Lévy-Soussan rend compte au conseil de la Visioconférence à laquelle il a participé le 6 octobre.

Celle-ci organisée par l'**ARBE** Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (une agence pour accompagner les collectivités dans la transition écologique et la

préservation de la biodiversité et pour faciliter la transition écologique des territoires) avec un certain nombre de partenaires **DREAL** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / **Agence de l'eau** / **ADEME** Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie / **LE GRAINE PACA** Observatoire régional de l'EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable. **CPIE Vaucluse** (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) Tous ces organismes constituent des ressources précieuses pour des conseils et des actions.

L'ARBE intervient dans plusieurs domaines d'activités :

Alimentation durable

Biodiversité & espaces naturels

Eau

Biodiversité et Territoires

Programmes LIFE

Territoires Durables

Zones d'activités durables

Zéro Déchet Plastique

Mobilisation citoyenne & éducation à l'environnement

Plusieurs exemples d'action sont présentées :

— **Opération "Aire terrestre éducative"** pour cycle 3 : CM2 / 6°. La municipalité détermine une aire prise en charge par des élèves et des adultes pour mener des actions de développement durable

D'autres actions d'éducation au développement durable sont possibles en direction des scolaires

— **Opération Climathon** : construire un projet autour du climat et du développement durable, avec l'aide de partenaires institutionnels.

— Il existe un **kit gratuit** sur le thème des économies d'eau que l'on peut demander au GRAINEPACA, ainsi que d'autres dossiers thématiques et des personnes ressources sont prêtes à intervenir auprès des municipalités.

— **Un label "Territoire durable"** peut être attribué à une collectivité territoriale après examen par une commission des actions menées par celle-ci dans ce domaine.

Une autre visioconférence est prévue le 15 octobre : COMMENT DEVENIR UN « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE » ?